

# USJM – TIR À L'ARC - 1ère COMPAGNIE D'ARC DE MITRY-MORY

e-mail : [jgarc.mitry@gmail.com](mailto:jgarc.mitry@gmail.com) - ☎ 06 07 61 57 76 — ☎ 06 70 40 10 06

<http://archerdemitry-mory.e-monsite.com/>



**Le tir à l'arc**, pratiqué en tant que sport n'est pas dangereux pour peu que chacun respecte les consignes de sécurité. Mais c'est une arme qui a servi pendant des millénaires, ne l'oublions pas !

Le tir à l'arc est donc encadré par des règles précises qu'il faut respecter scrupuleusement. **En effet, « la sécurité » est l'affaire de tous et elle s'applique à tous.** Elle est le reflet des règles de bon sens.

**L'initiation est gratuite et dispensée par des archers bénévoles**  
***(Ils méritent donc TOUS votre respect et votre bienveillance).***

Elle se déroulera, au boulodrome 97 rue de Valenciennes à Mitry le Neuf, **pour tous les nouveaux :**

**Chaque mardi, de 18 h 00 à 20 h 00  
pour les jeunes**

**Chaque vendredi de 18 h 00 à 20 h 00  
pour les adultes**

**Pas d'initiation pendant les vacances scolaires**

L'initiation, débutera impérativement par une séance d'échauffement collectif. **Celle-ci sera obligatoire pour tous !**

Afin de découvrir cette discipline (avec ses contraintes, notamment en termes de sécurité), **3 séances « gratuites »** sont proposées à chaque nouvel archer avant la prise d'inscription définitive.

Une présence régulière aux séances d'initiation sera demandée afin d'acquérir une certaine technique

qui permettra de participer, tout au long de la saison, à de nombreux tirs.

**IMPORTANT : Ces 3 séances gratuites auront lieu seulement les :  
VENDREDI 09/09 - MARDI 13/09  
VENDREDI 16/09**

Lors de l'inscription définitive :

**Samedi 24 septembre 2022 - 10 h / 16 h**

**V**ous devrez nous remettre **impérativement** :

- **La fiche d'inscription** (dûment complétée) avec l'autorisation parentale obligatoire pour les mineurs (**imprimé fourni**)
- **Une photo d'identité**
- Une **adresse mail valide**
- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du tir à l'arc (pour les majeurs).
- Le **ticket-sport** de la municipalité ou tout autre justificatif (Pass'sports, Pass'agglo...) qui peut vous permettre de bénéficier d'une réduction.
- **Le règlement** (par chèque de préférence) des frais d'inscription qui comprennent :
  - Le montant de la licence,
  - le droit d'entrée,
  - la location du matériel
  - l'achat du maillot de la Compagnie

**Aucun dossier incomplet ne sera accepté.**

**L'attention des parents des jeunes archers est attirée sur plusieurs points :**

**Dépôt et reprise des enfants le mardi :** Les parents doivent s'assurer de la présence d'un responsable ou d'un entraîneur lorsqu'ils déposent leur(s) enfant(s). **La responsabilité de la Compagnie d'arc ne pourra être engagée dès lors que les parents n'auraient pas effectué cette vérification.** À la fin de l'initiation, les parents doivent également prévenir l'entraîneur (ou à défaut un responsable) qu'ils viennent récupérer leur(s) enfant(s) et ne pas se limiter à klaxonner dans la rue, devant le boulodrome pour leur indiquer qu'ils les attendent...

**Chaque archer sera responsable du matériel qui lui sera confié.** Trop souvent, après le départ des jeunes archers, des petits accessoires (palettes, repose-arc, dragonnes, licences, stylos, flèches...) sont retrouvés par les entraîneurs, dans le boulodrome, sous les bancs, sous les tables, voire dans la rue... Le matériel d'archerie (poignée, branches, flèches, viseur...) est fragile. Chacun doit donc en prendre particulièrement soin.

**L'initiation n'est pas une garderie !** Un enfant qui n'a pas envie de venir est souvent source de perturbation pour l'ensemble du groupe. Nous informons les parents qu'il devra donc écouter (et accepter...) les consignes et les remarques de son entraîneur ou des responsables lorsque ceux-ci insistent, par exemple, sur les règles de sécurité.

**L'USJM Tir à l'arc - 1<sup>ère</sup> Compagnie d'Arc de Mitry-Mory** est une association loi de 1901, dédiée à la pratique sportive du tir à l'arc.

**L'adhésion à celle-ci implique l'acceptation du règlement intérieur** (*L'intégralité du document est affichée sur le lieu d'initiation et sur notre site internet.*) En cas de non-respect de celui-ci, la 1<sup>ère</sup> Compagnie d'Arc de Mitry-Mory est très stricte et ses responsables se réservent le droit de prendre des mesures disciplinaires pouvant aller de la suspension temporaire à l'exclusion définitive, sans remboursement de la cotisation.

Vous trouverez, ci-après quelques extraits de celui-ci. **Afin d'éviter tout litige a posteriori, nous ne pouvons que vous conseiller de les lire attentivement.**

## **Déroutement et règles de sécurité**

Quelques règles doivent être respectées pour éviter, notamment, tout risque d'accident :

- **Le respect des horaires** de début et de fin de l'entraînement
- **L'échauffement est OBLIGATOIRE**
- **Le salut** : Tout archer doit manifester sa présence par un salut avant de tirer sa 1<sup>ère</sup> flèche.
- Les archers qui ont fini leur volée doivent se reculer du pas de tir, reposer leur arc sur le repose-arc et se positionner dans la « zone d'attente ».
- Lorsque tout le monde a terminé de tirer, il faut attendre l'ordre « FLECHES » du dernier tireur pour « monter » en cible.
- À la fin de chaque séance, le matériel doit être démonté et rangé dans sa boîte par l'archer, puis rangé dans l'armoire.

## **Comportement sur le pas de tir**

- **Le respect de la discipline est indispensable** pendant l'initiation et nécessaire pour assurer la sécurité durant les exercices et les leçons.
- Pour faciliter la concentration de chacun, les tireurs sont invités à ne pas (trop) discuter sur le pas de tir.
- **L'utilisation de téléphone portable est interdite pendant l'initiation.** En cas de non-respect de cette règle, les entraîneurs se réservent le droit de confisquer celui-ci pendant l'initiation.
- Toute grossièreté, insulte ou geste équivoque envers les archers et/ou les entraîneurs et responsables de la part des archers (jeunes ou moins jeunes) ou de leurs parents pourra entraîner l'application de sanctions.

## **La Tradition à la 1<sup>ère</sup> Compagnie d'Arc de Mitry-Mory**

Une Compagnie d'Arc se distingue par son attachement à perpétuer la Tradition des confréries du Moyen-Age. Cela signifie une adhésion aux valeurs de la Chevalerie comme la Solidarité, le Respect, la Courtoisie et l'Honneur, au contraire des clubs de tir à l'arc, à vocation purement sportive. **Tous les membres se doivent de respecter les consignes de sécurité et de bienséance. Tous se doivent assistance, respect.**

**Tous les archers** doivent, chaque année, selon la tradition, **fêter la Saint-Sébastien (patron des archers), tirer à l'Abat Oiseau et participer au Bouquet provincial.**

## **Le Tir de la Saint Sébastien**

**Saint-Sébastien** est le Saint Patron des Archers. Tous les ans, vers le 20 janvier (jour de la Saint Sébastien), est organisé un tir où tous les archers se doivent d'être présents.

## **L'Abat Oiseau ou Tir du Roi**

Second tir traditionnel, **l'abat oiseau** est un moment important de la vie d'une Compagnie d'Arc. Le Roy de l'année précédente a préparé un blason décoré au centre de laquelle il a installé un petit oiseau en bois. Il remet alors son titre en jeu et c'est celui qui réussira à toucher l'oiseau le premier qui sera déclaré roi de l'année.

## **Le bouquet provincial**

C'est la plus grande manifestation traditionnelle des Archers de France. Elle se déroule habituellement au mois de mai.

**Compte tenu des événements sanitaires pouvant survenir dans les semaines ou les mois à venir, nous tenons à vous informer qu'en cas de fermeture de nos installations, il ne nous sera pas possible de vous rembourser votre inscription.**

**Adhérer à une association est un acte volontaire qui n'est pas assimilé à une prestation de service.**